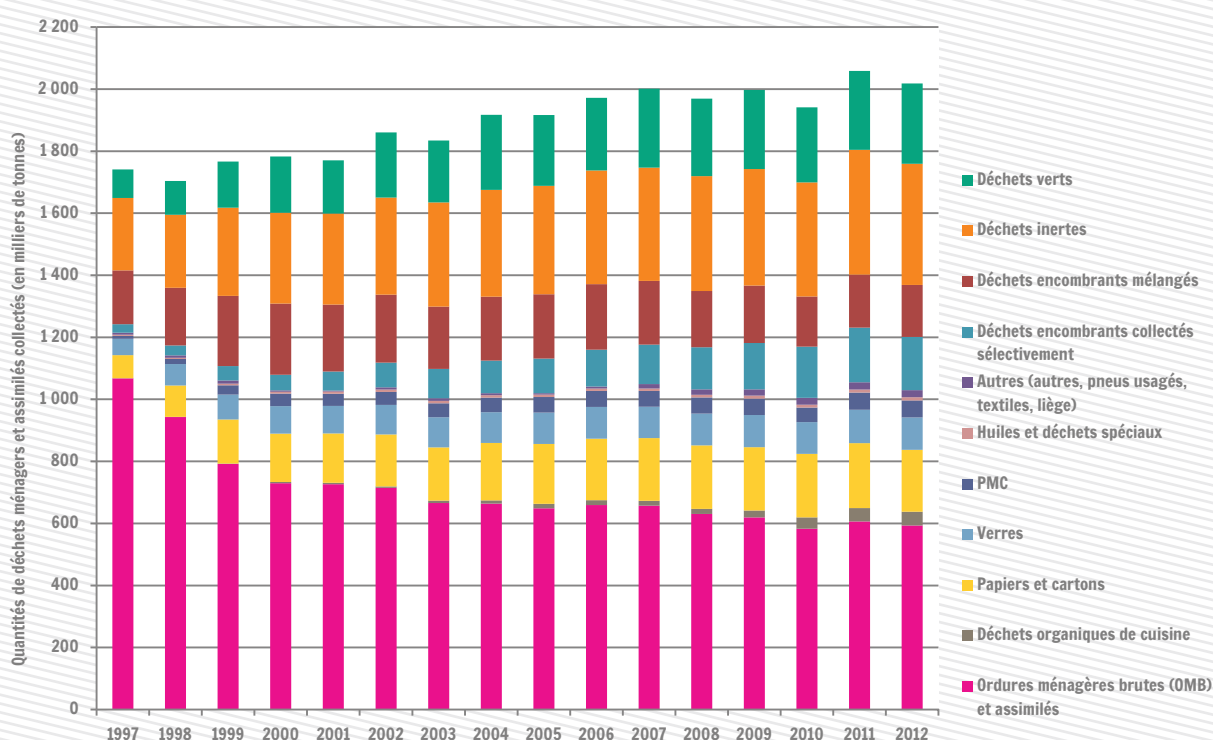


# Déchets ménagers et tri

# 568 kg

En 2012, 2 018 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, soit en moyenne 568 kg de déchets par habitant

Collecte des déchets ménagers et assimilés en Wallonie : évolution des quantités par type de déchets (en milliers de tonnes)



Sources : SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA)

En 2012, 2 018 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 568 kg de déchets par habitant. L'objectif repris dans le Plan wallon des déchets (PWD) de 445 kg par habitant à l'horizon 2010 n'était donc pas encore atteint.

Depuis 1997, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant) ont diminué de près de 46 % alors que les fractions grossières collectées (déchets verts, déchets encombrants et déchets inertes) ont progressé de 88 % pour atteindre 278 kg/hab en 2012. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon.

Depuis 1997, la part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a doublé pour tendre vers l'objectif fixé par le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010, soit un taux de collecte sélective de 65 % en 2010 (65,7 % en 2012). La part des déchets ménagers et assimilés acheminés en première destination vers des centres de valorisation ou des incinérateurs (avec récupération d'énergie) est en constante augmentation depuis 2000. En 2012, près de 60 % (1 144 kt) étaient dirigés vers des centres de valorisation de matières, de compostage ou de biométhanisation et près de 40 % (781 kt) vers des unités d'incinération. En conséquence, la proportion de déchets conduits en centre d'enfouissement technique (CET) n'a cessé de diminuer avec une forte chute enregistrée entre 2009 et 2010 (-81 %) suite à l'interdiction de mise en CET de certains types de déchets. Concernant l'enfouissement, les objectifs fixés dans le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010 sont donc globalement atteints, voire dépassés.

# Déchets ménagers et tri

## Définitions et sources

Les déchets ménagers sont composés des ordures ménagères et des fractions grossières.

- Les ordures ménagères comprennent les ordures ménagères brutes ou OMB (déchets tout venant, non triés) et les ordures ménagères collectées sélectivement (PMC, papiers et cartons, verres, déchets organiques de cuisine...);
- Les fractions grossières des déchets ménagers comprennent : les déchets verts (déchets de jardins), les déchets encombrants (électroménagers, métaux, meubles...) et les déchets inertes (briquillons, vaisselle...).

Les assimilés correspondent aux ordures collectées auprès des commerces, écoles, voiries, marchés...

Sources : SPW - DGO3 - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA), Direction de l'Etat Environnemental et DGARNE-DEMNA.

## Pertinence et limites

Les déchets sont le résidu des processus de production et de consommation. Ils ont un impact non négligeable sur l'environnement. Le comportement des ménages joue un rôle majeur dans l'évolution des quantités de déchets générés et de leurs impacts environnementaux. Ce facteur doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques de prévention et de gestion des déchets. Les collectes sélectives et la valorisation de certains déchets permettent de réinjecter les déchets dans les flux de production, comme matière première ou comme combustible, et limitent ainsi l'impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)  
Plan Wallon des déchets à l'horizon 2010

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**